

**ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES – LA ROCHELLE
(EIGSI)
26 Rue de Vaux de Foletier
17000 LA ROCHELLE
SIRET : 353 408 776**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Août 2020



3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80009
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24

ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES – LA ROCHELLE (EIGSI)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

Aux membres de l'Association ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES – LA ROCHELLE (EIGSI),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES – LA ROCHELLE (EIGSI) relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « faits majeurs de l'exercice », « A-) Immobilisations » et « E-) Valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'impact de la crise Covid sur l'activité de l'Association,
- La résidence étudiante « EIGSI »,
- Le résultat financier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles et financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

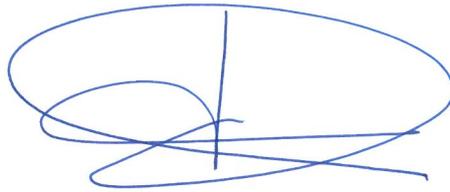
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 25 janvier 2021.

Le Commissaire aux Comptes,
S. A. EXCO VALLIANCE AUDIT.



Franck HUYGHE.

BILAN SYNTHETIQUE 2019 - 2020

ACTIF	Brut	Amt. Prov. au 31/08/20	Net	au 31/08/19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	3 094 293,90	964 581,22	2 129 712,68	1 980 594,46
	3 094 293,90	964 581,22	2 129 712,68	1 980 594,46
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel, outillage	171 480,63	160 970,26	10 510,37	14 366,20
Autres Immobilisations corporelles	6 206 576,69	5 589 969,66	616 607,03	661 380,45
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	6 378 057,32	5 750 939,92	627 117,40	675 746,65
PARTICIPATIONS ET CREANCES	5 786 232,23	1 080 399,52	4 705 832,71	4 964 363,18
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Autres titres immobilisés	15,24	0,00	15,24	15,24
Autres immobilisations financières	1 165,92	0,00	1 165,92	1 165,92
	1 181,16	0,00	1 181,16	1 181,16
ACTIF IMMOBILISE	15 259 764,61	7 795 920,66	7 463 843,95	7 621 885,45
STOCKS ET EN-COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES				
Avances et acomptes	24 607,71		24 607,71	13 856,30
Créances clients, comptes rattachés (3)	1 329 281,24	46 832,51	1 282 448,73	211 961,14
Autres créances (3)	213 802,50	58 115,21	155 687,29	186 409,07
	1 567 691,45	104 947,72	1 462 743,73	412 226,51
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 230 325,37	22 934,04	3 207 391,33	2 837 682,96
Disponibilités	6 824 276,30		6 824 276,30	5 553 111,80
Charges constatées d'avance (3)	126 559,92		126 559,92	197 594,78
	10 181 161,59	22 934,04	10 158 227,55	8 588 389,54
ACTIF CIRCULANT	11 748 853,04	127 881,76	11 620 971,28	9 000 616,05
TOTAL ACTIF	27 008 617,65	7 923 802,42	19 084 815,23	16 622 501,50

(2) Dont part à moins d'un an

(3) Dont part à plus d'un an

PASSIF	Au 31/08/20	Au 31/08/19
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	1 606 991,23	1 606 991,23
Report à nouveau	0,00	0,00
Réserves	7 097 145,36	6 046 490,47
Résultat de l'exercice	2 272 049,20	1 050 654,89
	10 976 185,79	8 704 136,59
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	6 441,73
CAPITAUX PROPRES	10 976 185,79	8 710 578,32
Provisions pour risques	475 241,01	447 334,01
PROVISIONS	475 241,01	447 334,01
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	2 042 653,74	2 200 644,34
	2 042 653,74	2 200 644,34
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	3 449 588,39	3 850 775,44
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	347 954,13	283 173,30
Dettes fiscales et sociales	1 205 916,51	878 420,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 794,64	33 390,71
Autres dettes	96 847,53	56 794,38
	1 661 512,81	1 251 779,09
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	479 633,49	161 390,30
DETTES (2)	7 633 388,43	7 464 589,17
TOTAL PASSIF	19 084 815,23	16 622 501,50

(1) Dont part à plus d'un an 1 881 312 €

(2) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2019 - 2020

	Au 31/08/20	Au 31/08/19	Variation	%
Production vendue (Services)	8 403 808,39	7 261 305,21	1 142 503,18	15,73%
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 403 808,39	7 261 305,21	1 142 503,18	15,73%
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00%
Avantage en nature	7 525,20	7 043,60	481,60	6,84%
Subvention d'exploitation	2 404 452,01	2 435 394,01	-30 942,00	-1,27%
Quote part de subventions d'inv. virée au résultat	6 441,73	14 448,17	-8 006,44	-55,41%
Reprise s/prov. & transferts de charges	328 291,27	184 128,94	144 162,33	78,29%
Autres produits d'exploitation	4 816,04	4 478,46	337,58	0,00%
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 155 334,64	9 906 798,39	1 248 536,25	12,60%
CHARGES EXTERNES				
Autres achats et charges externes	2 996 846,36	2 777 559,30	219 287,06	7,89%
IMPOTS TAXES ET VERS. ASSIMILES	92 077,71	90 394,58	1 683,13	1,86%
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements	3 872 587,70	3 627 978,66	244 609,04	6,74%
Charges sociales	1 723 394,32	1 648 981,31	74 413,01	4,51%
	5 595 982,02	5 276 959,97	319 022,05	6,05%
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dot. amort. sur immobilisations	316 857,72	499 292,62	-182 434,90	-36,54%
Dot. prov. pour risques et charges	69 959,51	65 763,15	4 196,36	6,38%
	386 817,23	565 055,77	-178 238,54	-31,54%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	175 252,18	130 921,67	44 330,51	33,86%
CHARGES D'EXPLOITATION	9 246 975,50	8 840 891,29	406 084,21	4,59%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 908 359,14	1 065 907,10	842 452,04	79,04%
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts, produits assimilés et gains de change	373 794,90	20 319,83	353 475,07	1739,56%
Produits nets s/cessions val. mob. plac.	0,00	12 000,00	-12 000,00	-100,00%
	373 794,90	32 319,83	341 475,07	1056,55%
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilés	58 697,84	47 978,04	10 719,80	0,00%
Différences négatives de change	0,00	0,00	0,00	0,00%
	58 697,84	47 978,04	10 719,80	0,00%
RESULTAT FINANCIER	315 097,06	-15 658,21	330 755,27	-2112,34%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 223 456,20	1 050 248,89	1 173 207,31	111,71%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except./opérations de gestion	5 661,00	3 391,00	2 270,00	0,00%
Produits except./opérations en capital	0,00	0,00	0,00	0,00%
	5 661,00	3 391,00	2 270,00	0,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except./opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00%
Charges except./opérations en capital	0,00	0,00	0,00	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 661,00	3 391,00	2 270,00	0,00%
Impôts sur les bénéfices	-42 932,00	2 985,00	-45 917,00	0,00%
	-42 932,00	2 985,00	-45 917,00	0,00%
TOTAL DES PRODUITS	11 534 790,54	9 942 509,22	1 592 281,32	16,01%
TOTAL DES CHARGES	9 262 741,34	8 891 854,33	370 887,01	4,17%
RESULTAT	2 272 049,20	1 050 654,89	1 221 394,31	116,25%